RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01712
Numéro SIREN : 438 923 997
Nom ou dénomination : aveni

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2019 sous le numéro de dépôt 25586

Greffe du tribunal de commerce d'Evry

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/25586

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : aveni

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 438 923 997

N° gestion : 2001 B 01712

Copie certifiée conforme
AC / 06/02/2020 08:13:06
N° de dépôt - 2019/25586 / 438923997

aveni
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 541.900,50 euros
Siège social : 15, rue du Buisson aux Fraises – Massy-Europe – 91300 Massy
438 923 997 RCS EVRY
(la « ***Société*** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 SEPTEMBRE 2017

[...]

QUATRIEME RESOLUTION
Emission de 4.450.000 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie B dits « BSA Milestone »

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Directoire, (ii) du rapport spécial du Commissaire aux comptes visé à l'article L. 228-12 du Code de commerce, et (iii) du rapport du Commissaire aux avantages particuliers,

au vu de l'autorisation préalable donnée par les assemblées générales :
(i) des titulaires de bons de souscription d'actions dits « BSA 2013 B I »,
(ii) des titulaires de bons de souscription d'actions dits « BSA 2013 B II »,
(iii) des titulaires de bons de souscription d'actions dits « BSA-Ratchet A »,
(iv) des titulaires de bons de souscription d'actions dits « BSA-Ratchet B »,
(v) du titulaire unique de bons de souscription d'actions dits « BSA 2016 A »

décide, sous la condition suspensive de l'approbation de la résolution ci-après relative à la suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de certains actionnaires, de procéder à l'émission de 4.450.000 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie B (ci-après désignés les « ***BSA Milestone*** »),

décide que les BSA Milestone auront les caractéristiques et seront soumis aux conditions prévues en **Annexe 1**,

décide, en conséquence et en tant que de besoin, l'émission des actions de préférence de catégorie B (les « ***Actions B*** ») nouvelles auxquelles donnera droit l'exercice des 4.450.000 BSA Milestone, soit un nombre maximum de 1.483.334 Actions B nouvelles au titre de l'exercice de la totalité des BSA Milestone, ainsi que l'augmentation de capital en résultant, représentant un montant nominal maximum de 29.666,68 euros,

précise qu'en application des dispositions des articles L. 228-91 et L. 225-132 du Code de commerce, la présente décision emporte au profit des porteurs de BSA Milestone renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des Actions B auxquelles les BSA Milestone donnent droit,

décide que, tant qu'il existera des BSA Milestone, leurs titulaires bénéficieront des droits et protections prévus en **Annexe 2**,

décide de conférer tous pouvoirs au Directoire à l'effet de :
- constater, le cas échéant, le nombre d'actions nouvelles émises au résultat de l'exercice de tout BSA Milestone, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;

Copie certifiée conforme
AC / 06/02/2020 08:13:06
N° de dépôt - 2019/25586 / 438923997

- prendre toute disposition pour assurer la protection des porteurs des BSA Milestone en cas d'opération financière concernant la Société, et ce conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- plus généralement, accomplir les formalités consécutives à l'augmentation de capital ainsi qu'à la réalisation de toute augmentation de capital qui résulterait de l'exercice de tout BSA Milestone et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Suppression du droit préférentiel de souscription et attribution gratuite des BSA Milestone au profit de bénéficiaires dénommés

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Directoire, (ii) du rapport spécial du Commissaire aux comptes visé à l'article L. 228-12 du Code de commerce, et (iii) du rapport du Commissaire aux avantages particuliers,

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L. 225-132 du Code de commerce et **d'attribuer gratuitement** les 4.450.000 BSA Milestone au profit des bénéficiaires suivants, à raison d'un BSA Milestone pour une ABSA émise et souscrite suite aux mises en œuvre par le Directoire de la délégation de compétence qui lui a été consentie par la 10ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 12 mai 2017, à savoir :

- 400.000 BSA Milestone au profit des **entités Idinvest**, comme suit :

Entités Idinvest	**Nombre de BSA Milestone**
IP Growth	78 406
Allianz Eco Innovation 3	107 865
Capital Croissance 4	7 928
Idinvest Croissance	50 332
Idinvest Patrimoine n°4 IR	59 305
La Banque Postale Innovation 11	1 296
Objectif Innovation 5	81 463
Objectif Innovation Patrimoine 4	11 388
Stratégie PME 2011	2 017
TOTAL	**400 000**

- 300.000 BSA Milestone au profit du **FPCI Auriga Ventures II**,
- 750.000 BSA Milestone au profit de **SVIC No 33 New Technology Business Investment LLP**,
- 500.000 BSA Milestone au profit de **Air Liquide Investissements d'Avenir et de Démonstration (ALIAD)**,

Copie certifiée conforme
AC / 06/02/2020 08:13:06
N° de dépôt - 2019/25586 / 438923997

- 2.500.000 BSA Milestone au profit de **Merck Ventures B.V.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote.

DIXIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité légales relatives aux résolutions adoptées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *

Pour extrait certifié conforme :

Bruno Morel

Copie certifiée conforme
AC / 06/02/2020 08:13:06
N° de dépôt - 2019/25586 / 438923997

Pour copie certifiée conforme délivrée le 06/02/2020
Page 4 sur 4